



Comment faire pour contester un licenciement

Par **lilijo59**, le **22/10/2012** à **19:09**

Bonjour, Suite à une mise à pied conservatoire, je me suis présentée à l'entretien de licenciement avec un délégué du personnel. Durant cet entretien mon employeur était seul et sans témoin, rien n'a démontré la faute grave pour laquelle j'ai eu une mise à pied, par contre des fautes ont pu être constatées de la part de l'employeur (annulation des congés moins d'un mois avant la prise de ceux-ci), rnce jour je reçois donc ma lettre de licenciement pour faute grave avec des témoins dont je ne connaissais pas l'existence et pour des faits dont nous n'avons évoqués aucun sujet durant mon entretien et des choses complètement inventées. Dois je répondre à ce courrier en contestant ? Dois je l'attaquer aux prud'hommes sans rien contester vu que j'ai un témoin (DP) ? A t-il le droit d'ajouter des faits non discutés lors de l'entretien ?? merci à vous

Par **pat76**, le **23/10/2012** à **16:01**

Bonjour Vous avez demandé au délégué qui vous conseillait pendant l'entretien préalable de vous remettre une copie de son rapport. Il a dû noter ce que l'employeur vous reprochait comme faute grave et si l'état de témoins avait été indiqué pendant l'entretien préalable?